Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260929-DELIB20260903-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 10
- représentés : 1
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
24/09/2026

Affichage de la liste des délibérations :
01/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : Mme MONBOUSSIN Laura donne pouvoir à M. LEBRETON Mickaël.
Absente excusée : Mme MONBOUSSIN Laura.
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/09/03 – PROPOSITION DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE PROJET PORTEUSE D'UN PROJET DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Nous avons reçu un courrier le 3 août 2026 nous informant de la constitution d'une société de projet porteuse d'un projet de production d'énergie renouvelable par les sociétés GAGNERAUD ENERGIES située à PARIS et EMERAUDE ENERGIE située à RENNES sur la commune de Saint-Jouan de l'Isle ayant pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3.5MWC sur les parcelles ZB 29 et ZB 30 et aussi ZC 108 et ZC 109. Ces parcelles sont situées sur l'ancienne carrière au 32 rue du pont des 3 arches et aussi sur les parcelles de l'autre côté de la route Départementale 712.
Nous avions déjà été informé de ce projet à la suite d'une réunion qui s'était tenue en mairie et à la suite du dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

Ce courrier nous informe que la commune a la possibilité de présenter une offre de participation au capital de la Société de Projet dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier, soit jusqu'au 3 octobre 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de présenter une offre de participation au capital de la Société de Projet.
- Demande à obtenir plus de précisions à l'entreprise GAGNERAUD ENERGIES et EMERAUDE ENERGIE pour déposer une offre chiffrée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260929-DELIB20260903-DE

- Souhaite obtenir un rendez-vous avec le représentant de ces entreprises pour clarifier la demande reçue et obtenir des renseignements juridiques et administratifs quant à cette procédure.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

